

CONNAÎTRE LES RISQUES DU TRAVAIL

ON NE RISQUE RIEN À PRÉVENIR



Santé et sécurité au travail

Connaître les risques associés au travail, c'est plus qu'un droit, c'est une obligation! Vous devez avoir accès à l'information et à la formation nécessaires à votre sécurité.

**Parlez-en à votre comité SST, votre employeur
et votre syndicat.**



[www.lacsq.org/
services/sante-
securite-du-travail/
sst-en-mains/](http://www.lacsq.org/services/sante-securite-du-travail/sst-en-mains/)

**Prévenir
et guérir**

